

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 MARS 2017</p>

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 11 MARS 2017 à 09 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Rémi Grozellier.

Le compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, le conseil a étudié l'ordre du jour.

I- TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en application de l'article 136 de la loi N°2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR, modifiée par la Loi N°2014-1545 du 20 décembre 2014, la communauté de communes du Clunisois prendra automatiquement la compétence PLU à partir du 27 mars 2017.

Les communes peuvent se prononcer sur la prise de cette compétence par la CC et il est prévu un droit d'opposition jusqu'au 27 mars 2017.

Le document synthétique, édité par « Mairie Conseils » sur la question des PLUI est étudié par les conseillers. Une discussion a lieu sur les inconvénients et les avantages.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 9 voix pour et une abstention, Donne un avis favorable à la prise de la compétence PLU par la communauté de communes du Clunisois à partir du 27 mars 2017. Il est précisé que lorsque le PLUI sera lancé, cela impliquera que le Maire et un conseiller municipal référent, soient présents aux réunions, afin d'assurer la prise en compte de l'avis et des spécificités de notre commune

II- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas eu de questions diverses.

Le Maire,
Jean-François Farenc